



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **21 septembre 2015**

Délibération n° 2015-0566

commission principale : **éducation, culture, patrimoine et sport**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Attribution d'une subvention à l'Association nationale des écoles supérieures d'art pour l'organisation, à Lyon, des assises nationales des écoles supérieures d'art les 29 et 30 octobre 2015

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Pôle éducation, culture, sport, vie associative - Direction de la culture et des sports

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente Picot

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : Mardi 1er septembre 2015

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : Mercredi 23 septembre 2015

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Kepenekian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mme Piantoni, M. Aggoun, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, M. Bérat, Mme Berra, MM. Blache, Blachier, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mme Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mmes Hobert, Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, M. Jeandin, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rantonnet, Mmes Reveyrand, Reynard, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : M. Butin (pouvoir à Mme Laurent), Mme Cochet (pouvoir à M. Jacquet), MM. Kabalo (pouvoir à M. Devinaz), Lavache (pouvoir à M. Geourjon), Rabehi (pouvoir à Mme Fautra).

Absents non excusés : M. Boudot.

Conseil du 21 septembre 2015**Délibération n° 2015-0566**

commission principale : éducation, culture, patrimoine et sport

objet : **Attribution d'une subvention à l'Association nationale des écoles supérieures d'art pour l'organisation, à Lyon, des assises nationales des écoles supérieures d'art les 29 et 30 octobre 2015**

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Pôle éducation, culture, sport, vie associative - Direction de la culture et des sports

Le Conseil,

Vu le rapport du 26 août 2015, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

L'Association nationale des écoles supérieures d'art (ANDEA) fédère la totalité des 46 écoles supérieures d'art et de design publiques françaises sous tutelle du ministère de la culture et de communication.

a) - Présentation de l'association

Accueillant en son sein la diversité des acteurs qui font la richesse et la vie des établissements d'enseignement supérieur d'art et de design (directeurs, administrateurs, professeurs, chefs de services, étudiants, soit plus de 200 membres), l'ANDEA est à la fois une plateforme de réflexion, une instance de proposition et une force d'affirmation de la spécificité des enseignements supérieurs artistiques. Les écoles territoriales et nationales de toutes envergures et de tous les territoires sont ainsi mises en réseau. L'ANDEA est présidée par monsieur Emmanuel Tibloux, directeur de l'École nationale supérieure des beaux-arts de Lyon.

b) - Organisation des assises nationales des écoles d'art

À l'occasion de ses 20 ans, l'ANDEA organise les 29 et 30 octobre 2015 à Lyon les assises nationales des écoles supérieures d'art. De telles assises avaient déjà eu lieu en 2006. Leur ambition sera de dresser un état des lieux des chantiers en cours, et de dessiner l'école d'art du futur. Les problématiques qui préoccupent actuellement les écoles d'art y seront traitées sur le mode de la réflexion collégiale, du débat contradictoire et de la prospective.

La Ville de Lyon a été choisie par les membres de l'ANDEA pour accueillir ces assises sur le site de l'École nationale supérieure des beaux arts / Les Subsistances. 300 professionnels sont attendus. 2 séances plénières réuniront l'ensemble des participants et 4 forums thématiques se dérouleront simultanément pendant les deux journées.

c) - Objectifs pour la Métropole de Lyon

La Métropole de Lyon est compétente dans le champ des enseignements artistiques, à travers la mise en œuvre d'un schéma de développement des enseignements artistiques. Son objet est de structurer de façon cohérente l'offre d'enseignements artistiques sur le territoire, tout en améliorant sa qualité et en permettant l'accès du plus grand nombre à l'apprentissage des arts.

Dans le contexte de la définition des orientations métropolitaines vis-à-vis de cette compétence, le soutien à cet événement marque la volonté d'accompagner la réflexion des établissements d'enseignement supérieur artistique quant à l'évolution de leur modèle. La tenue de ces assises au sein de la Métropole de Lyon est également l'opportunité de valoriser la vitalité de l'offre d'enseignements artistiques du territoire métropolitain et de mettre l'accent sur le champ de l'enseignement des arts visuels.

d) - Plan de financement prévisionnel

Le budget prévisionnel de l'édition 2015 est établi à 65 000 €, répartis comme suit :

DEPENSES	Montant (en €)	RECETTES	Montant (en €)
achat autres fournitures	1 500,00	Ministère de la culture et de la communication	40 000,00
services extérieurs	9 000,00		
honoraires	4 500,00		
publicité et diffusion éditions	5 000,00	Ville de Lyon	10 000,00
impressions	7 000,00		
déplacements, missions et réceptions	32 000,00	Métropole de Lyon	5 000,00
frais postaux et télécommunications	1 000,00		
charges de gestion courante	2 000,00	Région Rhône-Alpes	10 000,00
droits d'auteur	3 000,00		
TOTAL	65 000,00 €	TOTAL	65 000,00

Il est proposé au Conseil de Métropole d'attribuer une subvention d'un montant de 5 000 € au profit de l'ANDEA, dans le cadre de l'organisation des assises nationales supérieures des écoles d'art.

La subvention sera versée après transmission du programme détaillé des assises. Un bilan devra être transmis à la Métropole de Lyon au plus tard six mois après l'événement ;

Vu ledit dossier ;

Oui l'avis de sa commission éducation, culture, patrimoine et sport ;

DELIBERE

1° - Approuve l'attribution d'une subvention d'un montant de 5 000 € au profit de l'Association nationale des écoles supérieures d'art (ANDEA) pour l'organisation des assises nationales des écoles supérieures d'art les 29 et 30 octobre 2015.

2° - Le montant à payer sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2015 - compte 6574 - fonction 311 - opération n° 0P33O3589A.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 23 septembre 2015.